



GROUPE CONSULTATIF D'OCTOBRE 2007 A PARIS

Note technique thématique

REGARD HISTORIQUE SUR LES REUNIONS PRECEDENTES

1.1. Groupes Consultatifs 1 et 2

La première réunion du Groupe Consultatif sur le Sénégal s'est tenue en Décembre 1984. Le Gouvernement du Sénégal y a présenté son Programme d'Ajustement dans lequel il s'est engagé à s'attaquer aux causes structurelles persistantes de la crise, à savoir : les conditions fluctuantes de la croissance économique, la place prépondérante et excessive du secteur public et parapublic dans l'économie et les déficits des finances publiques et de la balance des paiements trop importants.

Lors de la deuxième session qui s'est tenue du 31 mars au 1^{er} avril 1987, à Paris, les bailleurs se sont engagés à apporter une contribution d'un montant de 1,820 millions de dollars US dont 540 millions pour la France, 125 millions pour les USA, 250 millions pour la Banque Mondiale, 150 pour le FMI, 135 pour la CEE, et 90 millions pour la BAD.

Le Gouvernement a ainsi mis en place le Plan de Stabilisation d'août 1983, (connu sous le nom de Plan Sakho – Loum) et la dévaluation du Franc CFA, en janvier 1994.

Globalement, le Gouvernement a réussi à améliorer sensiblement son programme d'investissement public, à réaménager un certain nombre d'entreprises parapubliques importantes, à encourager les producteurs nationaux et à réduire les distorsions des prix de certains produits de base.

Cependant, il n'a pour autant pas réussi à atteindre les objectifs macroéconomiques du PAS et n'a pratiquement réalisé aucun progrès sur le plan des réformes agricoles. Cette situation a conduit à l'arrêt du mécanisme élargi de crédit du FMI (le MEDC) en janvier 1981 et à l'annulation du solde de la deuxième tranche du prêt en juin 1983.



1.2. Groupe Consultatif 3

La 3^{ème} réunion du Groupe Consultatif s'est tenue à Paris les 05 et 06 juillet 1995. Le Gouvernement du Sénégal s'y est engagé à réaliser un taux de croissance économique supérieur à la croissance démographique, et à organiser une meilleure répartition de cette croissance. Afin de soutenir cette stratégie, les PTF se sont engagés à lui accorder un financement de 1,5 milliard de dollars US pour la période 1995-1997 assorti de plusieurs recommandations dont :

- maintenir le cap des réformes afin de garantir l'irréversibilité des résultats encourageants mais encore fragiles et poursuivre la mise en œuvre d'une politique budgétaire saine afin de réduire le déficit budgétaire
- améliorer le système financier par la mobilisation de l'épargne intérieure, l'utilisation des liquidités du système bancaire et la mise en place de mécanismes de financement appropriés au monde rural ;
- poursuivre le programme de privatisation ;
- améliorer la qualité du programme d'investissements publics en améliorant la cohérence entre le PTIP et les politiques sectorielles.

Ce programme a fait l'objet d'une 1^{ère} réunion de suivi en mars 1996 au cours de laquelle plusieurs avancées significatives ont été notées :

- la politique d'ajustement global initiée avec la dévaluation a donné un rôle prépondérant à l'initiative privée dans la création directe de richesses grâce aux réformes pour améliorer et sécuriser le climat des affaires ;
- plusieurs lois ont été votées favorisant les exportations et les investissements
- le Plan d'Action à court terme du Projet d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur public (PASCO) et celui du Programme d'Ajustement Sectoriel pour l'Agriculture (PASA) ont été exécutés pour l'essentiel en 1994 et 1995 ;

1.3. Groupe Consultatif 4 (23 - 24 avril 1998)

Un groupe de 11 bailleurs de fonds bilatéraux et 27 organisations internationales ont participé à cette 4^{ème} réunion du Groupe Consultatif tenue à Paris les 23 et 24 avril 1998.

Les Partenaires techniques et financiers ont annoncé un appui financier de l'ordre de 2 milliards de dollars US en aide publique au développement, majoritairement sous forme de dons pour soutenir les réformes économiques et le programme d'investissement pour la période 1998 – 2000.

La stratégie à moyen terme qui sous-tend ces programmes et projets a été approuvée par le FMI trois jours avant l'ouverture des travaux et a emporté l'adhésion du Groupe Consultatif avec les recommandations suivantes :

- l'élargissement de l'assiette fiscale, la restructuration des dépenses publiques en faveur des secteurs sociaux et des infrastructures complémentaires aux investissements privés ;



- la simplification des procédures administratives et l'amélioration de l'intervention de l'Etat, notamment en matière de promotion du secteur privé ;
- La réforme de l'Administration publique et une meilleure insertion du Sénégal dans l'économie sous-régionale et mondiale.

1.4. Groupe Consultatif 5 (12 - 13 juin 2003)

Les principales conclusions de la 5^{ème} session du Groupe Consultatif qui s'est tenue à Paris les 12 et 13 juin 2003 se résument en une série d'engagements mutuels - Sénégalais et PTF - portant sur la réalisation des objectifs du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Les partenaires s'étaient engagés sur un volume global de financement de 840 milliards de Francs CFA, sur une période de trois (3) ans (2003 – 2005) alors que le Sénégal recherchait la couverture d'un gap de 371,31 milliards de Francs CFA.

L'Etat du Sénégal se devait d'entreprendre, parallèlement, un certain nombre de réformes destinées, non seulement à faciliter l'absorption de toutes les ressources, mais surtout à assurer plus de garantie par rapport à la traduction effective des objectifs du DSRP en résultats concrets et pertinents au niveau des cibles.

1.5. Groupe Consultatif 6 (03 - 04 octobre 2007) Paris

La réunion du 6^{ème} Groupe Consultatif qui s'est tenue à Paris les 3 et 4 octobre 2007 s'inscrit dans :

- la poursuite des réformes et la mise en œuvre du PAP du DSRP ;
- la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) pour renforcer la création massive d'emplois dans les zones urbaines et rurales ;
- la création d'un environnement favorisant l'attractivité et la compétitivité de l'économie sénégalaise à travers d'une part, la mise en place de mesures juridiques, législatives et réglementaires appropriées, afin d'assouplir davantage les procédures administratives et, d'autre part la réalisation d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires aux standards internationaux.

ENGAGEMENTS ISSUS DU GROUPE CONSULTATIF DE 2007

2.1. Présentation des engagements de la partie sénégalaise

Deux types d'engagements sont à mettre en lumière :

- financiers : sur les 1612 Mds CFA mobilisés lors de cette Table ronde, le Sénégal s'est engagé à contribuer à hauteur de 655 Mds CFA pour la période 2007-2010 ;
- non financiers : ils consistent en un ensemble de mesures dans les secteurs clés, notamment :



- miser sur une politique économique pro pauvre basée sur une activité industrielle à forte valeur ajoutée ;
- promouvoir un environnement compétitif et favorable aux investissements résorber le déficit énergétique ;
- mettre en place de mécanismes de protection contre les chocs exogènes et les catastrophes naturelles
- mettre en place un système de protection sociale inclusif dédié surtout aux catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées ;
- mettre en place un cadre budgétaire et financier transparent, crédible et inclusif ;
- intégrer les questions environnementales et du genre dans les politiques et stratégies sectorielles,
- diffuser toutes les informations relatives à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté entre tous les acteurs concernés,
- accentuer la politique de décentralisation favorisant l'équité territoriale par la création de pôles secondaires de développement au niveau local ;
- relancer des activités économiques en Casamance.

Pour ce faire, différentes actions ont été engagées :

- l'adoption de la loi d'orientation 2008-03 du 8 janvier 2008 sur la stratégie de croissance accélérée, un décret viendra fixer le cadre le 29 janvier 2008 ;
- la signature d'un protocole d'accord d'une valeur de 100 millions de dollars, avec les partenaires indiens IFFCO pour le redémarrage des entreprises à forte valeur ajoutées telle que la SENELEC, SAR, ICS, etc. ;
- le Président a signé le 04 mars 2008 un décret portant création de la plateforme nationale de réduction de catastrophe, accroissement du FDD (16,6 milliards) et du FECL (11,5 milliards)
- l'élaboration d'un pacte national de stabilité sociale et de croissance économique conforme à la SCA dont les résultats ont été transmis à la Primature dès le 11 janvier 2008 ;
- la signature d'une Lettre de Politique de Développement du secteur de l'énergie signée le 11 février 2008
- la mise en œuvre d'un programme d'investissement de 520 milliards de F CFA pour renforcer les capacités de production de la SENELEC ;
- la mise en place d'un système d'assurance maladie des routiers coordonné par le Comité National du Dialogue Social soutenu par la BIT, Arrêté instituant la branche assurance-maladie du régime de Protection sociale Agro-Sylvo-Pastorale ;
- la mise en place d'un système d'information de gestion des marchés publics (disponible sur le net), d'une autorité de gestion et actualisation du code des marchés publics ;
- la décentralisation de la BCI ;
- la numérisation du cadastre pour la maîtrise de l'assiette foncière et le relèvement du niveau de recouvrement de l'impôt foncier
- l'information budgétaire et fiscale disponible sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- la mise à jour du Plan d'Action sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide ;



- la formation d'un cadre d'intervention en Casamance (Task- Force et trois comités d'orientation).

2.2. Analyse des performances globales

L'analyse des diverses réalisations consécutives aux différentes mesures et actions initiées par l'Etat atteste de sa ferme volonté de mettre en place un cadre de gestion macroéconomique et macro budgétaire orienté sur les résultats pour provoquer une baisse significative de la pauvreté et de l'indigence, surtout en milieu rural.

Ces innovations dans la mise en œuvre des politiques publiques ont renforcé la crédibilité du DSRP II comme cadre de référence unique des politiques de développement et des orientations budgétaires.

- Au plan économique, le dispositif institutionnel, règlementaire et financier devant opérationnaliser la SCA a été mis en place conjointement avec d'importantes réformes sur le climat des affaires et la compétitivité en vue de réconcilier durablement l'économie nationale avec des taux de croissance inclusive de l'ordre de 7- 8%. Mais ces efforts, si importants soient-ils, ont été quelque peu desservis par une conjoncture économique nationale (crise énergétique et alimentaire) et internationale (crise financière aigue) anéantissant les espoirs et réduisant le taux de croissance du pays à 4,1% en 2010.
- Au plan budgétaire et financier, la période a été marquée par des réformes déclinées dans le DSRPII. En effet, il a été instauré la programmation budgétaire pluriannuelle dans la gestion des finances publiques avec l'introduction des CDMT et CDSMT comme instruments d'opérationnalisation dudit DSRP. D'ailleurs, ce renforcement des liens entre le Budget et les politiques et priorités nationales trouve toute sa signification à partir du PTIP 2009-2011 qui consacre plus de 87% des investissements aux PAP du DSRP II et de la SCA.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

3.1. Engagements financiers

Au terme des discussions, les partenaires au développement s'étaient engagés à participer au financement du PAP du DSRP II à hauteur de 1837 Mds CFA, y compris les programmes qui étaient en cours à cette époque et qui se chiffraient à 879 Mds CFA.

D'un montant total global de **2140,58 Mds CFA** (dont 882,8 Mds CFA d'engagements en cours représentant 41,2% de l'enveloppe globale), le soutien des partenaires au développement comporte des financements nouveaux qui se chiffrent à 1257,78 Mds CFA (58,8%) et qui se décomposent :

- en financements déjà affectés à des projets et programmes (817,275 Mds CFA représentant 65% de cette enveloppe)



- et en financements non encore affectés (440,505 Mds CFA représentant 35%) dont le niveau relativement important révèle des lenteurs et faiblesses dans le processus de formulation des projets et programmes qu'il faudra corriger, surtout que sur le volume des financements affectés seuls 60% ont été réellement mobilisés (487,57 Mds CFA).

De même si certains bailleurs (09) ont pu affecter totalement leurs engagements, d'autres sont allés au-delà de leurs engagements souscrits devant le Groupe Consultatif d'Octobre 2007 avec des affectations qui dépassent leurs promesses initiales (Luxembourg, BEI, FKDEA, Italie, Canada).

3.2. Engagements non financiers

Ils sont constitués d'un ensemble de mesures et initiatives destinées à :

- apporter leur appui au niveau des stratégies et procédures nationales de passation des marchés et de gestion des finances publiques et permettre l'alignement des interventions;
- mettre en place des dispositifs communs d'intervention afin d'harmoniser les actions et procédures et de réduire les coûts de transactions et la dispersion des opérations;
- se rendre solidaires des résultats enregistrés par une mutualisation des responsabilités.

En matière d'**alignement des interventions**, le Sénégal a globalement enregistré durant la période 2007-2010 des contreperformances (à l'exception de certains partenaires comme les Etats-Unis, l'Italie, les Pays-Bas, le Canada et le Fonds mondial) révélant un manque de confiance des partenaires.

En matière d'**harmonisation** où l'on mesure la part de l'Aide délivrée dans le cadre de dispositifs communs basés sur des approches-programmes, de missions conjointes et d'études et de travaux, les résultats obtenus par le Sénégal en 2010 sont très mitigés car les objectifs-cibles n'ont pas été atteints même si on peut noter des progrès à certains niveaux et que certains bailleurs ont atteint les objectifs-cibles.

En matière de **responsabilité mutuelle**, le Sénégal est sur une bonne trajectoire avec à son actif d'importants progrès liés à la mise en place de mécanismes communs d'évaluation mutuelle des résultats et des performances de sa coopération avec ses partenaires techniques et financiers.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du DSRP II durant la période 2007-2010 a été l'occasion pour le Sénégal et ses partenaires de capitaliser un certain nombre de réalisations fort pertinentes dans le contexte économique et social du pays, qui concourent toutes à lui permettre d'accélérer sa marche vers l'atteinte des OMD d'ici 2015.



Mais ces avancées, si significatives soient-elles, ne doivent point cacher certaines faiblesses et insuffisances notées dans les interventions des deux parties, lesquelles doivent être impérativement corrigées si on veut que la prochaine phase de la coopération entre l'Etat du Sénégal et les partenaires au développement produise des résultats qui réduiront fortement l'incidence de la pauvreté.

Pour ce faire, les partenaires au développement doivent davantage faire confiance aux systèmes nationaux de gestion, en y alignant intégralement une part importante leur appui technique et financier. Les systèmes nationaux de gestion publique se sont beaucoup améliorés grâce aux réformes pertinentes menées.

Cette harmonisation augmentera le degré de prévisibilité de leur soutien financier qui pourra être immédiatement comptabilisé dans le Budget général facilitant le suivi en termes de mobilisation, d'absorption et de corrélation avec les résultats obtenus en matière de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des OMD.

Quant à la partie nationale, elle doit poursuivre les réformes sectorielles et celles de ses systèmes de gestion. Elle doit, impérativement et sans délai, prendre les mesures idoines pour régler les difficultés de mobilisation et de l'absorption des ressources, deux leviers qui apparaissent comme les maillons faibles de la coopération depuis le début des années 2000.

